vinetur

Le Parlement géorgien adopte une loi renforçant le contrôle de l’alcool vendu au détail

La mesure habilite l’Agence nationale du vin à inspecter la qualité, l’étiquetage et la certification des produits dans les magasins et sur les marchés

jeudi 26 novembre 2026



Le Parlement géorgien a adopté mercredi 25 novembre une loi élargissant les pouvoirs de l'Agence nationale du vin en matière de contrôle de la qualité des boissons alcoolisées vendues sur le marché intérieur. Son champ d'action s'étend désormais aux magasins et aux marchés, ainsi qu'aux autres points de vente.

La mesure élargit le rôle de l'agence au-delà de ses missions actuelles et lui confère un mandat plus étendu sur les produits en circulation dans le pays. Selon les grandes lignes de la loi rapportées, l'agence sera désormais chargée non seulement du contrôle de la qualité, mais aussi de la vérification de l'étiquetage et de la certification sur le marché intérieur.

Les autorités de contrôle pourront ainsi examiner les boissons alcoolisées une fois qu'elles auront atteint les circuits de vente au détail, au lieu de se concentrer uniquement sur les étapes antérieures de la production ou du commerce. Cette évolution vise à renforcer la surveillance des produits vendus aux consommateurs, ainsi que de la manière dont ils sont présentés et documentés.

Cette loi est importante pour la filière des boissons en Géorgie, car elle pourrait redéfinir les obligations de conformité des domaines viticoles et des autres entreprises du secteur de l'alcool tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Les producteurs, les distributeurs et les détaillants pourraient faire l'objet de contrôles plus stricts concernant la qualité des produits, l'exactitude des étiquettes et les documents de certification, une fois le dispositif de surveillance élargi mis en place.

Pour les producteurs de vin en particulier, la réforme relie plus directement les contrôles exercés dans le commerce de détail intérieur au système réglementaire qui joue depuis longtemps un rôle important dans le secteur. Son impact devrait toutefois dépasser le seul secteur viticole, puisque les changements rapportés concernent les boissons alcoolisées vendues dans les magasins et sur les marchés, élargissant ainsi le cercle des entreprises susceptibles de devoir adapter leurs contrôles internes et leurs documents.

Cette mesure témoigne également d'un renforcement de la surveillance de l'État au niveau de la vente aux consommateurs. En intégrant les magasins et les marchés à un cadre d'inspection plus clairement défini, les autorités semblent chercher à réduire le

risque que des produits mal étiquetés ou de qualité insuffisante restent en vente dans le pays.

Le compte rendu publié sur le vote parlementaire ne précisait pas à quelle fréquence les inspections seraient menées, quelles procédures spécifiques les détaillants devraient suivre ni à quelle date les pouvoirs élargis commenceraient à être exercés. Il n'indiquait pas non plus si l'agence aurait besoin de règles d'application supplémentaires pour mettre en œuvre ce mandat élargi.

Quoi qu'il en soit, l'adoption de la loi marque un tournant réglementaire pour le commerce de l'alcool en Géorgie. Elle renforce formellement le contrôle de la circulation des boissons alcoolisées sur le marché intérieur et confie à l'Agence nationale du vin un rôle accru dans la surveillance de leur certification, de leur étiquetage et de leur vente dans les circuits commerciaux courants.